



Divorce à l'amiable avec consentement de répartition des biens

Par **fratlon2**, le **10/09/2008** à **23:02**

je suis marié depuis 34 ans.rnJ'ai 2 enfants: une fille de 27 ans mariée avec 2 enfantsrnet un garçon de 26 ans (PD).rnDepuis environ une dizaine d'année, j'ai perdu le contact avec ma femme et mes enfants.rnJe vis avec ma femme sous un toit dont nous sommes propriétaire et sans crédits en cous à ce jours. Je peut considérer notre vie commune en tant que locataire étranger à l'abris d'un loyer.rnIl n'y à plus aucun dialogue (néant) depuis plus de trois ans, on s'adresse la parole qu'en cas de nécessité et généralement c'est elle qui en éprouve le besoin car elle est perdue.rnEn alimentation on est passer des plats cuisinés au plats 20 mn chrono en boîte et hyper salés.rnNotre vie intime et sexuelle est inexistante.rnJe vais avoir 58 ans en février. Je peut prétendre à ma retraite à partir de septembre 2009.rnMais je suis incapable de concevoir une vie commune en étant 24 heures sur 24 à la maison dans ces conditions.rnIl me reste 2 solutions:rn_ soit de continuer à travailler en espérant racourcir mon calvaire par une mort précocse.rn_ soit divorcer.rnrnMa première option est de divorcer.rnrnJ'ai déjà confirmé à ma femme qu'en cas de divorce à l'amiable:rn_ la maison d'une valeur estimée à un minimum de 150 000£ + tout ce qui ce trouve à l'intérieur (hors mis mon outillage de travail) + le compte en banque à son nom + la voiture qu'elle dispose sera pour elle.rnJe ne partirai qu'avec mon compte (à ce jour de 2000£, mon matériel de travail et ma voiture).rnLa seule condition importante dans ce cas de divorce, il n'est pas question que je verse une pension alimentaire. (je n'en aurai jamais les moyens en retraite).rnMes enfants étant hors de mon toit et largement indépendant (finacièrement),rnma femme travaillant à ce jour en temps partielrnplus le capital dont elle disposera.rnj'estime qu'elle sera certainement mieux lotie que moi si on de sépare.rnJe tient à préciser que je n'ai ni maîtrise ni double vie qui pourrai justifier ma décision.rnCela tient au simple fait que pendant des années:- j'ai été très bonne poirern - Trop pris par le travail pourrn satisfaire les besoins de la famillern - Très certainement absent (travail)pourrn dialoguer au moment oportinrn - et aujourd'hui on m'impose de jouer aurn

caniche obéissant. (IMPOSSIBLE)
Ma question est: Peut on divorcer à l'amiable dans les conditions ci-dessus, très rapidement et à moindre frais.
Merci de me répondre dès que possible.
J'acce